

Plans de Déplacements d'Entreprise: concilier environnement et bonne gestion

Expérimentés à la fin des années 90, les Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) se multiplient en France. Accompagnés et soutenus par l'ADEME dans le cadre du contrat de plan avec l'État et du Plan Climat, leur nombre devrait atteindre 500 à l'horizon 2006.

Un Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) est une démarche globale d'analyse et d'optimisation de son fonctionnement. Il comprend un ensemble de mesures destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à une gestion durable des déplacements professionnels conciliant respect de l'environnement, qualité de vie et compétitivité économique. Chaque plan correspond à une entreprise particulière placée dans un contexte local spécifique. Il n'existe donc pas de recette toute prête, mais une panoplie de solutions permettant de construire une réponse personnalisée, adaptée au cas par cas. Pour être pérenne, la démarche doit être pragmatique, associant sans les opposer les objectifs environnementaux et les besoins de l'entreprise. « *Les plans uniquement créés pour se donner une image verte sont les moins efficaces* », observe Laurent Lanquar, du département organisation des transports de l'ADEME. Apparu il y a une vingtaine d'années aux Etats-Unis et expérimenté en France à la fin des années 90, le concept de PDE bénéficie dans notre pays d'une dynamique récente, résultant d'une prise de conscience multiple des citoyens et des élus vis-à-vis du réchauffement climatique. Pour les collectivités territoriales, outre les avantages concernant la qualité de l'air et la qualité de vie, l'optimisation des déplacements professionnels ne peut que présenter des bénéfices : réduction du trafic routier, amélioration de la sécurité, réallocation des espaces publics et meilleur accès aux entreprises, ce qui favorise l'attractivité et contribue à un meilleur développement économique du territoire. L'entreprise est, elle aussi, gagnante puisque, au lieu de supporter des coûts mal connus et non maîtrisés, elle prend alors en compte les déplacements comme facteur de production à optimiser au même titre que ses autres postes de production. « *Les entreprises s'aperçoivent aujourd'hui que les problèmes de déplacements peuvent avoir des conséquences économiques sur leur activité et qu'elles doivent réagir pour rester compétitives* », déclare Laurent Lanquar. L'ADEME, au travers de ses délégations régionales, peut accompagner un projet jusqu'à sa réalisation. Les entreprises peuvent également bénéficier de l'aide des chambres de commerce et d'industrie.



© Service Transports et Déplacements, CDA de la Rochelle